



Commune de NIEDERENTZEN

Bulletin d'information Octobre 2014

MOT DU MAIRE

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

La fraîcheur de ces derniers matins nous rappelle que l'automne s'installe peu à peu, remplaçant un été qui n'a pas toujours été à la hauteur de nos espérances.

Pourrons-nous nous consoler en nous disant que cet été nous a apporté de nombreux fruits, que nos jardins ont regorgé de légumes et que nos agriculteurs ont moins arrosé leurs champs, ce qui leur a laissé, peut être, un tant soit peu de temps pour se consacrer à d'autres tâches.

Un été où une fête des voisins a été organisée dans au moins trois quartiers de notre village, rencontre placée sous le signe de la convivialité et du partage, et que je ne peux qu'encourager.

Mais cet été a aussi été marqué par une série de cambriolages dans notre village et dans les communes voisines. Je souhaite que nous soyons tous vigilants et que nous n'hésitions pas à signaler toute voiture suspecte ou tout individu étrange circulant dans notre commune. Soyons solidaires et attentifs !

Septembre est le mois où les enfants reprennent le chemin des écoles. Nos enseignants se sont engagés dans les nouveaux rythmes scolaires, nouveaux horaires, nouvel aménagement des transports ... tout ne s'est pas fait sans quelques difficultés d'organisation...

Espérons que cette réforme, qui nécessite des sacrifices pour tous, soit bénéfique à l'épanouissement de notre jeunesse !

La réflexion concernant le Jardin du Souvenir avance à grands pas. Le Conseil municipal s'est engagé avec beaucoup d'attention dans ce projet que nous finaliserons dans le courant de l'année prochaine.

La journée « randonnée cyclo-touristique » du dimanche 31 août a connu un succès retentissant : nous étions 34 de notre village à y prendre part, bravant une météo qui s'annonçait quelque peu capricieuse. Encore bravo à tous les participants ... gageons que nous serons encore plus nombreux l'année prochaine (notez d'ores et déjà la date du 30 août 2015).

Je terminerai mon édito en vous conseillant de mettre le sport au cœur de votre vie :

Tant que vous le pouvez, marchez, courez, pédalez, bougez pour préserver votre santé... elle nous est précieuse !

Bel automne à tous !

Votre maire

Mairie de Niederentzen - 14 rue principale - 68127 NIEDERENTZEN

Tél : 03 89 49 45 52 Fax : 03 89 49 93 07

mairie@niederentzen.fr

Site : www.niederentzen.fr

Directeur de la publication : Jean-Pierre WIDMER - Maire

Conception, rédaction et réalisation : Stéphanie FARINHA - Adjointe



Du côté du Conseil Municipal

Les principales informations à retenir

Séance du 7 juillet 2014

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée (article L2122-22 du CGCT) depuis la dernière réunion :

Vente FREY – BRUNEL : section 32 P 407/376 : 342 m²

Vente KELLER – YILDIZ : section 01 P 48 : 245 m²

Vente HANSER – ERBSLAND/PFISTERER : section 414/376 : 339 m²

Vente CM-CIC SAREST – DUWA : section 32 P437/82 : 715 m²

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL PERIODE ESTIVALE

Le Conseil Municipal approuve la modification des horaires de travail de l'ouvrier communal comme suit pour les mois de juillet et d'août :

6 h – 13 h avec une pause de 20 mn intégrée dans le temps de travail et intervenant avant 6 heures de travail consécutives.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par le Maire.

CCCHR : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2013

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2013 de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin présenté par le Maire

SIEPI : RAPPORT ANNUEL EAU ET ASSAINISSEMENT 2013

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel eau assainissement 2013 présenté par le Maire.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la motion de soutien à l'AMF pour informer les pouvoirs publics sur la baisse massive des dotations de l'Etat et demande le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat, l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ainsi que la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

MOTION DE SOUTIEN A LA BRIGADE VERTE

Monsieur le Maire fait part de l'avenir incertain de la Brigade Verte suite au projet de loi police territoriale présenté le 16 juin au Sénat.

En effet, la structure Brigade Verte sous la forme et son statut actuel de Syndicat Mixte est amenée à disparaître dans un délai prévu au plus tard le 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal de la Commune de Niederentzen, à 9 voix pour, 2 abstentions (Marguerite LUTHRINGER, Régine DISLAIRE) réaffirme son attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes haut-rhinoises qu'elle sert ainsi que sa volonté de pérenniser la BRIGADE VERTE afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

Séance du 21 août 2014

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCES AU SITE INFOGEO68 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal autorise le maire, à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin pour l'accès au site Infogeo68 et l'échange de données géographiques et descriptives sur le territoire du Haut-Rhin.

LOCATION CHASSE COMMUNALE : REPARTITION PRODUIT ET DEFINITION DES LOTS

Monsieur le Maire présente le nouveau cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024.

Le conseil municipal décide de ne pas organiser de consultation en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024 et de continuer à répartir le produit entre les différents propriétaires.

Les trois lots établis lors de la précédente adjudication sont maintenus.

LOCATION CHASSE COMMUNALE : COMPOSITION DES COMMISSIONS

A. Election des membres de la Commission Communale de Dévolution

Le Conseil Municipal, à onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, a élu les membres suivants :

- membres titulaires : Antoine ALBRECQ – Jean-Michel FINGER – Olivier KLAR
- membres suppléants : Valérie CHARMONT – François WILLIG – Denis MUTSCHLER

B. Désignation des membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse

Le conseil municipal désigne au sein de la commission communale consultative de la chasse les représentants suivants :

- Antoine ALBRECQ
- Jean-Michel FINGER

ACQUISITION ET MISE EN PLACE DU LOGICIEL CIMETIERE

Le conseil municipal décide d'acquérir le logiciel cimetière pour un coût d'installation de 2250 € HT et une maintenance annuelle de 175 € HT

Ne souhaite pas souscrire à l'offre concernant la mise en place d'un système information pour la gestion des actes d'Etat-Civil

Manifestations

Malgré une météo maussade, de nombreux cyclistes alsaciens ont parcouru le dimanche 31 août les différentes communes du rallye touristique et du circuit franco-allemand.

Nombreux ont été les cyclistes à passer par Niederentzen.

Au départ de la salle des associations, 34 inscrits de tous âges, avec la participation de vos élus, qui n'ont pas hésité à donner de leur personne.



~ ~ ~ ~ ~

L'association de jumelage Niederentzen-Oberentzen a organisé dimanche 7 septembre son tournoi de pétanque. Cette année, l'association a proposé une nouveauté : le rallye du jumelage. Six familles ont participé à ce rallye.

L'association a établi des liens forts avec les Texans de la région de D'Hanis, où se sont installées plusieurs familles de Niederentzen et Oberentzen en 1847...

Le tournoi de pétanque a vu dix équipes de deux joueurs y participer. La soirée s'est ensuite poursuivie en toute convivialité autour de grillades avec un service assuré par les membres du comité.





"La Fête des Voisins" est l'occasion de rencontrer ses voisins pour développer la convivialité afin de rompre l'anonymat et l'isolement qui règnent souvent dans nos villes et villages.

Cette année, la fête des voisins a connu un grand succès à Niederentzen !

Lotissement Laender



Lotissement Zigadell 1 & 2



Travaux

Autour de l'autoroute !

Les travaux du premier carrefour giratoire à l'intersection entre la RD 18bis et la RD 201 se sont terminés le 10 septembre.

Les travaux se poursuivront ensuite côté Est avec l'aménagement d'un second carrefour giratoire dont les travaux débuteront début octobre.



~~~~~

## Décharge verte

**Rappel :** Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers.

Il convient de préciser que, en application de l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement établissant la liste des déchets, les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

En conséquence, dès lors que les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.

Votre commune dispose d'une décharge dite « verte » où vous pouvez donc y déposer vos déchets issus de vos jardins, et uniquement vos déchets biodégradables. **ET RIEN D'AUTRE !**



\*RSD : Règlement Sanitaire et Départemental



*Photo prise à l'aire des déchets verts fin août...*

# La rentrée des classes

La rentrée des classes s'est faite à Niederentzen, comme partout en France, le 2 septembre 2014. Cette année, avec la réforme des rythmes scolaires, des activités péri-éducatives pour les enfants de la maternelle au CM2 sont organisées le jeudi après-midi à l'école, avec au programme : théâtre, danse et initiation aux sports collectifs. Ces animations sont organisées par l'Association Imagine.



Classe de CE2  
M. CASTEIGTS



Classe de CM2  
Mme BOMBENGER



Classe des Petits – Mme ANTONY

~~~~~

Passage du Médiabus



Le médiabus du Conseil Général du Haut-Rhin stationnera près de la boulangerie le lundi 24 novembre 2014 de 10h45 à 12h00.

Le saviez-vous ?

Votre commune se met à la page... FACEBOOK !

A l'ère du numérique et pour faire connaître notre beau village, une toute nouvelle page facebook a vu le jour en juillet dernier. Vous y trouverez toutes les informations concernant notre commune ainsi que les photos des principales manifestations du village.

N'hésitez pas à vous y rendre et à partager !



facebook

Mairie de Niederentzen
Ville

Journal À propos Photos Avis Plus ▾

PERSONNES >

★★★★★
33 mentions J'aime

À PROPOS >

Page officielle de la Mairie de Niederentzen - Commune du Haut-Rhin (68)
<http://www.niederentzen.fr/>

Mairie de Niederentzen
22 juillet

Entre Vosges et Rhin, le village de NIEDERENTZEN compte actuellement 600 habitants et est établi sur la rive gauche de l'Ill, à une altitude de 205 mètres, au centre d'un ban de 888 hectares s'étirant d'Est en Ouest entre la Forêt de la Thur et les vestiges de la Forêt de la Hardt. La surface boisée occupe 135 hectares et 725 hectares sont affectés à l'agriculture. Le climat local est caractérisé par des précipitations faibles, 539 mm par an en moyenne, et une température annuelle moyenne de 10,2 °C. Administrativement, la commune fait partie du canton d'Ensisheim et de l'arrondissement de Guebwiller.

~ ~ ~ ~ ~

Bienvenue !

Le Syndicat des Eaux de la Plaine de l'Ill vient d'accueillir un nouvel agent chargé de la relève des compteurs.



Il s'agit de M. BRAESCH Florian. Il prend la suite de M. DEISS Laurent qui rejoint l'équipe technique. Il possède une carte d'identification avec photo au cas où vous souhaiteriez vérifier son identité

Bientôt, un jardin du souvenir...

Dans son projet électoral, la municipalité avait la volonté de créer un jardin du souvenir. Il est en cours de réalisation, grâce à vos élus et à Jérôme, l'ouvrier communal, à l'intérieur du cimetière.

Les familles qui le souhaitent pourront ainsi venir disperser les cendres de leur défunt sur ce site. De petites plaques portant le nom pourront être apposées. Mais pour ceux qui désirent conserver les cendres en urne, un columbarium individuel sera également disponible.



Une nouvelle association va voir le jour à Niederentzen

Chaque jour en France, 8000 dons de sang sont nécessaires pour traiter les malades.
Les produits sanguins labiles représentent pour eux la seule voie thérapeutique possible.
Chaque année plus de 500 000 personnes bénéficient d'une transfusion sanguine.
A travers les 18 établissements régionaux qui le composent, l'Établissement Français du Sang (EFS) dispose du monopole des activités de collecte de préparation de qualification et de distribution des produits sanguins labiles.

La générosité des donateurs au service des malades
La satisfaction de ces besoins quotidiens repose sur la générosité des donateurs de sang bénévoles et la performance du système transfusionnel. L'Établissement Français du Sang est le lien entre cette générosité et les besoins des malades.

LE DON DU SANG PERMET CHAQUE JOUR DE SAUVER DE NOUVELLES VIES



Devenez bénévole pour l'Association **DON DU SANG**.

Nous recherchons des personnes motivées et prêtes à consacrer du temps, 3 à 4 fois par an, pour épauler l'EFS lors de ses collectes. N'hésitez pas à prendre contact, afin d'en savoir un peu plus !

MAHLER Michel - 8, rue des Vosges 68127 NIEDERENTZEN - Tel : 06 22 31 29 62
Ou bien auprès de WEISS Eugène. Tel : 03 89 49 41 47
A très bientôt j'espère !



Les prochaines manifestations

26 octobre

Clôture de la saison de pêche
Etang du Grienle à Oberentzen



10 novembre

Cérémonie commémorative de l'armistice 1918
Monument aux morts d'Oberentzen

16 novembre

Repas choucroute organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers de Niederentzen
Maison du Temps Libre de Niederentzen



6 décembre

Passage des Pères Noël à moto
Maison du Temps Libre

7 décembre

Fête de Noël des Aînés de Niederentzen
Sainte Barbe du SIVU des sapeurs-pompiers

13 & 14 décembre

6^{ème} Crèche vivante organisée par la Commission des jeunes de l'ASON
Maison du Temps Libre

~ ~ ~ ~ ~

Vente de couronnes de l'Avent

Comme tous les ans, les membres et sympathisants de la Fabrique de l'Eglise et de la Chorale, confectionneront des couronnes de l'Avent et des arrangements pour Noël. Nous invitons toute personne intéressée par ce sympathique atelier à téléphoner au 03.89.49.45.59 et 03.89.49.45.17. Les informations, pour cette vente, vous seront données au courant du mois de novembre, par une feuille déposée dans votre boîte aux lettres.



~ ~ ~ ~ ~

Anniversaires

Octobre

MUHLENBACH Marguerite	82 ans
TOMADON Gino	79 ans
NIEDERGANG René	76 ans
DOLL Marguerite	71 ans

Novembre

JENNY Marie Joséphine	89 ans
WINTENBERGER Jeanne	82 ans
FINGER André	82 ans
JAEGY Marie-Claude	80 ans
FINGER Marie-Odile	79 ans
BERNARD Claude	78 ans
DINTERICH Gilbert	73 ans
OESCH Raymond	73 ans
VOLLMAR Alphonse	71 ans

Décembre

GROSS Francois	83 ans
FINGER Marie Jeanne	82 ans
RITTIMANN Yvette	80 ans
JAEGY Thiebaut	77 ans



Informations diverses

Le recensement

JDC
**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**

**BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECENSEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

**REMBOURSEMENTS
ET CONTACTS
AU DOS**

**MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE**

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

Chefs de projet : QUENTIN FOURZET (SAA/COM) • ETIENNE BABOIO (SAA/DSM) • Directeur artistique / Graphiste : M. PASCAL IZIE (SAA/COM)
Crédits photographiques : © ECPAD • Impression et façonnage : 907 • PAF (SAA/PAF) • JUILLET 2014

 www.defense.gouv.fr/jdc



ATTENTION :

Nouveaux arrivants, pensez à vous inscrire sur la liste électorale de la commune avant le 31 décembre 2014.

Vous avez la possibilité de déposer un formulaire dûment complété au secrétariat de mairie ou de vous connecter à mon.service-public.fr et d'effectuer la démarche d'inscription en ligne.



RHIN • VIGNOBLE • GRAND BALLON

Envie de participer au développement
de votre territoire ?

Devenez membre du Conseil de Développement du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon et faites entendre votre voix dans les réflexions et les actions !

Qu'est-ce qu'un Conseil de Développement ?

C'est un lieu de débats, d'échanges et de sensibilisation. Cette assemblée consultative de bénévoles, reconnue par les élus, représente la diversité économique, sociale, culturelle et associative du territoire. C'est un lieu de démocratie participative et de médiation permettant aux citoyens d'échanger et de se former sur différents sujets.

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon regroupe 3 communautés de communes: Essor du Rhin, Centre Haut-Rhin et Région de Guebwiller.

Quelques projets émanant du Conseil de développement :

- Aide à la mise en place des 2 pépinières d'entreprises des communautés de communes Essor du Rhin et de la Région de Guebwiller,
- Réalisation d'une carte touristique transfrontalière,
- Création d'un Espace **Info**→**Énergie** (conseils gratuits aux particuliers),
- Sensibilisation au changement climatique, aux énergies et à la qualité de l'air pour les scolaires.

Participez à la réunion d'information et à la mise en place des nouvelles commissions Économie-Emploi-Formation ; Tourisme ; Climat-Énergie ; Prévention des déchets ; autres... ?

**Le Jeudi 9 Octobre 2014 à partir de 18h00,
Maison de la Nature du vieux canal, rue de Bâle, à Hirtzfelden
Participation libre**

Pour toutes questions et inscriptions, contactez-nous au :
Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon - Espace du Florival - 170 rue de la République - 68500
GUEBWILLER
Mail : pays@rhin-vignoble-grandballon.fr / Téléphone : 03 89 83 71 91 - Fax : 03 89 81 53 60

~ ~ ~ ~ ~

Face à la maladie d'Alzheimer, une nouvelle prestation à domicile

Vous, ou l'un de vos proches, êtes confrontés à la maladie d'Alzheimer ou à une maladie apparentée ? Notre équipe spécialisée peut vous aider à améliorer votre quotidien. Cette équipe intervient lorsque la maladie a été diagnostiquée, prioritairement à un stade léger et modéré, **à domicile, sans critère d'âge**. Cette prestation est **financée intégralement par la caisse d'Assurance Maladie** et s'effectue **sur prescription médicale**.

L'équipe composée de 6 professionnels de santé, a pour mission d'assurer un accompagnement individuel et personnalisé en favorisant l'autonomie et en valorisant le sentiment de compétence. Pour cela, les « **soins d'accompagnement et de réhabilitation** » dispensés s'appuient sur une évaluation de la situation, puis sur la mise en place d'activités thérapeutiques en lien avec les actes de la vie quotidienne, complétées par des conseils et informations aux aidants sur les aides possibles et sur l'adaptation de l'environnement.

Votre commune fait partie de notre secteur, n'hésitez pas à nous contacter.

Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) La Passerelle - Association SANTEA
11, faubourg des Vosges, 68700 CERNAY
Tél : 03.89.75.29.30





Ouverture de la nouvelle déchetterie d'Ensisheim

A compter du 1^{er} octobre 2014, pour accéder aux déchetteries, vous devrez être munis de votre badge d'accès qui vous sera adressé par courrier mi-septembre 2014.

Les usagers qui n'auraient pas reçu de badge au 22 septembre, sont invités à prendre contact avec les services de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin au 03.89.26.36.26 ou par mail à environnement@ccchr.fr.

Attention, à compter du 1^{er} octobre 2014, les professionnels résidant sur le territoire de la CCCHR devront posséder un badge d'accès et se rendre **uniquement** sur le nouveau site d'Ensisheim-Réguisheim. Le dépôt des déchets sera payant (0.13 € par kilo) et sera facturé semestriellement avec leur facture de redevance incitative.

Horaires et implantations des déchetteries jusqu'au 30 septembre 2014 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Déchetterie Ensisheim Rue des marronniers 68190 ENSISHEIM	14h - 19h	fermé	9h -12h 13h - 19h	fermé	14h - 19h	9h -12h 13h - 19h
Déchetterie de Réguisheim Route d'Ensisheim 68890 REGUISHEIM	fermé	fermé	13h – 19h	fermé	fermé	9h – 19h
Déchetterie d'Oberhergheim route de Rouffach 68127 OBERHERGHEIM	fermé	fermé	14h - 19h	fermé	9h - 12h	8h -12h 14h - 19h

Horaires des déchetteries à compter du 1^{er} octobre 2014

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Déchetterie Ensisheim-Réguisheim ZA La Passerelle 2, rue Jacqueline Auriol 68190 ENSISHEIM	14h - 18h	fermé	9h -12h 13h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	9h -12h 13h - 18h
Déchetterie d'Oberhergheim route de Rouffach 68127 OBERHERGHEIM	9h - 12h	9h - 12h	9h -12h 14h - 18h	fermé	9h - 12h	9h -12h 14h - 18h

Attention, les professionnels n'ont plus accès à la déchetterie d'Oberhergheim et n'ont pas accès à la déchetterie d'Ensisheim - Réguisheim le samedi.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNRACL

La liste électorale et l'instruction de vote sont affichées au tableau d'affichage de la commune depuis le 1er octobre 2014

~ ~ ~ ~ ~

Le Conseil Général vous informe

Conseil Général



Haut-Rhin

L'Acteur de votre quotidien

Les usagers des transports publics et toute personne intéressée peuvent être informés, par l'envoi d'un SMS, de la suppression totale d'une ligne de transport en cas d'intempéries hivernales.

Pour cela, il suffit de s'inscrire sur le site internet dédié : www.alertebus.cg68.fr

Il vous faudra alors renseigner la page d'accueil en saisissant votre numéro de téléphone portable, une commune de départ et une commune d'arrivée. Cette inscription non nominative doit être renouvelée chaque année.

~ ~ ~ ~ ~

Changement d'heure

Dans la nuit du **samedi 25 octobre 2014 au dimanche 26 octobre 2014**, il faudra penser à changer l'heure : **à 3h du matin, il sera 2h.**



~ ~ ~ ~ ~

LA GENDARMERIE VOUS INFORME ...

Plusieurs vols **avec effraction** ont été constatés dans des habitations sur le ressort des communes de NIEDERENTZEN et de MEYENHEIM.

Les faits se sont produits entre 2h00 et 4h00 du matin.

Il s'agit de vols appelés "**vol à la chignole**". Le ou les auteurs percent un trou à l'aide d'une chignole ou perceuse, dans l'encadrement de la fenêtre, sous la poignée de fermeture. Ce trou leur permet d'actionner le mécanisme de la fenêtre et ainsi de l'ouvrir. Ils fouillent les lieux, même en présence des occupants qui dorment à l'étage. Le vol porte principalement sur des **bijoux et argent**.

Nous souhaitons ainsi attirer votre attention sur ce phénomène. Le moindre élément recueilli peut très certainement intéresser les services de la Gendarmerie. Votre contact pourra les rendre plus attentifs à tout fait particulier remarqué.

N'hésitez pas à contacter la Gendarmerie, de jour comme de nuit.



Contre les vols et les cambriolages, ayez les bons réflexes !!!

Les démarcheurs :

- Avant de laisser quelqu'un entrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité grâce à l'œilleton et sécurisez la porte avec l'entrebâilleur.
- Soyez vigilant lorsque des personnes, même en uniforme se présentent. Demandez-leur de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne les laissez pas entrer et effectuez un contrôle en appelant le service concerné ou la Gendarmerie.
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semble pas clair.

Portes et fenêtres :

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un œilleton, d'un entrebâilleur.
- La porte d'entrée est utile si elle est fermée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Une grande majorité des cambrioleurs passent par la porte.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Changez les serrures.

Objets de valeur :

- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, cartes bancaires, sac à main, portefeuilles, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches, notez les numéros de série et références des matériels.
- Dissimulez vos valeurs dans des cachettes sûres et multiples. Évitez absolument les lieux communs (sous le lit, piles de linge, placards, salle de bains etc...).
- Si vous avez un coffre, utilisez-le !

Absence durable :

- Informez vos voisins ou le gardien de votre absence.
- Prévenez votre gendarmerie, en cas d'absence courte ou prolongée en établissant une fiche dans le cadre de l'opération tranquillité vacances, des passages à votre domicile seront effectués.
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres qui déborde révèle une habitation vide.
- Votre domicile doit paraître habité. Demandez à ce que l'on ouvre régulièrement vos volets.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière et/ou poste de radio.
- Ne laissez pas de messages sur votre répondeur qui indique la durée de votre absence. Transférez vos appels sur un portable ou sur une autre ligne.

En cas de cambriolage :

- Prévenez immédiatement la Gendarmerie (**n° de téléphone : 17**).
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez aucun risque inconsidéré.
- Avant l'arrivée de la Gendarmerie, ne touchez à rien ! Interdisez l'accès des lieux à toute personne pour faciliter l'enquête. Ne polluez pas la scène d'infraction !
- Déposez plainte à la Gendarmerie.
- Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés et surtout n'oubliez pas de déclarer le vol à votre assureur (sous 48 heures).